



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 05/11/2018

Reçu en préfecture le 05/11/2018

Affiché le 05/11/2018

ID : 083-218300036-20181030-CM2018063-DE



Délibération N°2018-063

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente octobre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Nathalie FORESTIER.

Excusé : Roger MALAMAIRE représenté par Roland NARDELLI.

Absents : Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Virginie MICHEL, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 09    Nombre de Suffrages exprimés : 10

### **DOUBLEMENT DU FORAGE DE RAVEL : CHOIX DE L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE**

Le Maire rappelle que par délibération n°2018-029 du 10 Avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de créer un forage de secours à Ravel pour un montant estimatif de 40 000,00€ HT et a sollicité des subventions auprès du Conseil Départemental du Var et de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

Le Maire précise que la Société Publique Locale "Ingénierie départementale 83" accompagne la commune dans ce programme jusqu'à l'intervention d'un hydrogéologue agréée pour un montant de 3 640,00€ HT soit 4 368,00€ TTC.

La procédure adaptée restreinte n°2018-002 "Assistance à maîtrise d'œuvre pour le doublement du forage de Ravel" a été lancée le 13 septembre 2018 et deux Bureaux d'Etudes ont répondu à l'appel d'offres.

Le Maire propose de retenir le bureau d'études INGENERIA pour un montant de 10 500€ HT soit 12 600€ TTC conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 16 octobre 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier l'assistance à maîtrise d'œuvre au bureau d'études INGENERIA pour un montant de 10 500€ HT soit 12 600€ TTC,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

